



Séance du Vendredi 15 Novembre 2019

Invitation adressée le vendredi 18 Octobre 2019, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Vendredi 15 Novembre 2019 à l'école de Sellières à 18h00

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité	AR invit.
Membres de Droit	Mme GIRARD Bénédicte	Enseignante, adjointe école de Sellières	x
	Mme VURBIER Marie-Claire,	Enseignante, adjointe école de Sellières	x
	Mme MICHOT Agnès	Enseignante, adjointe école de Sellières	x
	M. TRIOMPHE David	Enseignant, Directeur Ecole Sellières	x
	Mme APRILE Claire	Enseignante, adjointe école de Sellières	x
	M. BECHERAS Sébastien	Enseignant, adjoint école de Sellières	x
	Mme TSCHUDI Marion	Enseignante, TRS ¹	x
	M. JACQUOT Daniel	Président du SIVOS ² de Sellières, maire de Récanoz	x
	M. JOLY Bernard	Maire de Sellières	x
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme LARDERET Isabelle	Titulaire	x
	Mme PICARD Amandine,	Titulaire	x
	M. NORMAND Sébastien	Titulaire	x
	Mme MAIRET Marie	Titulaire	x
	Mme BALAZS Karen	Titulaire	x
	Mme LAGRANGE Déborah	Titulaire	x
	Mme LEPEU Syndie	Suppléante	x
	Mme DUBOIS Manuela	Suppléante	x
Membres invités	Mme PONTHEUX Marie-Paule	Maire de Toulouse-le-Château	
	M. GUICHARD Sébastien	Maire de Le Villey	x
	M. BRULEBOIS Jean-Louis	Maire de Vers-sous-Sellières	x
	Mme BUYS Nelly (exs)	Maire de Monay	X
	Mme FELS Esther	Psychologue Scolaire (Rased de Poligny)	x
	Mme CHATELAIN Mallorie	Responsable Périscolaire	X
	Mme LARDERET Isabelle	Présidente APE ³ « Les Petites Pommes »	x

¹ TRS : Titulaire Remplaçant de Secteur. Assure les compléments de temps partiels et/ou décharge de direction

² SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

³ APE : Association de Parents d'Elèves

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité	
Membres de Droit	M. ROUX Philippe	IEN Lons Nord	X
	Mme ROBERT Séverine	Enseignante, PDMQDC ⁴	X
	Mme FRACHEBOIS Céline	Enseignante TR ⁵ , rattachée à l'école de Sellières	X
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme ROY Mélanie	Suppléante	X
	Mme MARION Carole	Suppléante	X
Membres invités	M. GERDY Jean-Paul	Maire de Mantry	X
	M. LE Luc	Maire de La Charme	X
	M. GREVY Serge	Maire de Le Chemenot	X
	Mme LECOQ Marina	ATSEM ⁶	
	Mme VANTARD Angélique	ATSEM	

Ordre du Jour

Ordre du jour :

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2019/2020 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2020/2021,
- ⇒ Règlement Intérieur de l'école des Vergers de Sellières,
- ⇒ Projet d'école 2018/2021 et Projets pédagogiques
- ⇒ Présentation du Plan de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),
- ⇒ Coopératives Scolaires : bilan de l'année Scolaire 2018/2019
- ⇒ Services Périscolaires,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites pommes »,
- ⇒ Questions diverses.

Demande de modification de l'ordre du jour : sera présenté le RASED par Mme Fels, Psychologue Scolaire

Questions adressées préalablement communiquées

Secrétaire de Séance :

Mme Lepeu Syndie

⁴ PDMQDC : Dispositif « Plus De Maîtres Que De Classes »

⁵ TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

⁶ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (Atsem)

I. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'École

Les élections ont eu lieu le Vendredi 11 Octobre 2019.

Étaient à pourvoir 6 sièges au Conseil d'école, correspondant au nombre de classes..

Nombre d'inscrits : 218

Nombre de votants : 107

Soit 49.08% % de participation

Sont élus ***Titulaires***, Mmes LARDERET Isabelle, PICARD Amandine; M. NORMAND Sébastien, Mmes MAIREY Marie, BALAZS Karen, LAGRANGE Déborah (Titulaires), Mmes ROY Mélanie, LEPEU Syndie, DUBOIS Manuela, MARION Carole (Suppléantes).

II. Règlement Intérieur du Conseil d'école

Le règlement Intérieur du Conseil d'école présente la composition du conseil d'école (membres de droit à part entière avec voix délibératives, membres avec voix consultatives pour les affaires les concernant, les membres invités pour consultation), les attributions du conseil d'école, son fonctionnement, les modalités de délibérations...

Il est rappelé que le Conseil d'école est un temps d'échange, institutionnel, entre les différents membres de la communauté éducative. Il est empreint de respect et bienveillance.

De même, le conseil d'école n'est pas un conseil de discipline : ce n'est pas le lieu d'études de situations individuelles (qui seront étudiées lors d'Equipe Educative).

Le [règlement Intérieur du Conseil d'école](#) est voté à l'unanimité par le Conseil d'école,

III. Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2019/2020 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2020/2021

A. Effectifs et répartition – Année scolaire 2019/2020 (au 15/11/2019)

Ecole Primaire des Verges - SELLIERES											
Classe 1 Mmes GIRARD/TSCHUDI		Classe 2 Mme VURBIER		Classe 3 Mme MICHOT		Classe 4 M. TRIOMPHE Mme TSCHUDI		Classe 5 Mme APRILE		Classe 6 M. BECHERAS	
TPS	PS	PS	MS	GS	CP	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
8	16	5	21	16	9	8	19	20	4	8	16
24 +3 TPS en janvier		26		25		27		24		24	
150 (153 en janvier 2020)											
Pour rappel : 131 en septembre 2018											

Pour précision, divers dispositifs sont mis en œuvre afin dans le cadre du suivi des élèves ; 18 élèves sont suivis par le RASED, 8 élèves bénéficient d'un PPS⁷ (élèves en situation de handicap, accompagnement par un AESH⁸), 19 bénéficient d'un PPRE⁹ (difficultés passagères), 2 élèves ont un PAP¹⁰ (dispositif en lien avec les troubles « dys » : dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie...), 3 ont un PAI¹¹ (dispositif en lien avec des troubles de la santé), 8 élèves bénéficient d'un suivi extérieur.

⁷ Projet Personnalisé de Scolarisation

⁸ Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

⁹ Programme Personnalisé de Réussite Educative

¹⁰ PAP : Projet d'Accueil Personnalisé

¹¹ PAI : Projet d'Accueil Individualisé

B. Effectifs prévus – Année scolaire 2020/2021

<i>TPS</i>	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	<i>CP</i>	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>
<i>8</i>	<i>19</i>	<i>20</i>	<i>21</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>19</i>	<i>20</i>	<i>12</i>
<i>153</i>								

Les répartitions pour l'année 2019/2020 seront précisées au conseil d'école du mois de juin.

Question précisant les seuils de fermeture à 23.5 élèves par classe et d'ouverture à 27.5 par classe.

IV. Règlement Intérieur de l'école de Sellières

Le règlement Intérieur de l'école de Sellières est établi à partir du Règlement Intérieur Départemental type établi au vu du Code de l'Education et des textes réglementaires en vigueur. Le nouveau règlement intérieur départemental type pour l'année scolaire 2019/20 n'a pas encore été mis à jour, notamment concernant l'obligation scolaire des élèves de maternelle.

Il est donc proposé de reconduire le règlement intérieur dans l'état et d'apporter les modifications nécessaires au prochain conseil d'école si le règlement départemental a été mis à jour.

[Le règlement Intérieur de l'école](#) est voté à l'unanimité par le Conseil d'école, et sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves pour en prendre connaissance.

V. Présentation du RASED

Intervention de Mme Fels, psychologue scolaire du R.A.S.E.D¹² Poligny Arbois expliquant travailler avec une rééducatrice Maître G (aide à vivre en collectivité), un maître E (remédiation pédagogique). Ce réseau insiste sur les versants de l'apprentissage, psychoaffectif, comportement, orientation et du suivi de l'enfant.

Le RASED peut être sollicité par l'école, mais aussi directement par les parents d'élèves.

La plaquette de présentation ainsi que les coordonnées sont en annexe (annexe 2)

¹² RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté

VI. Projet d'école 2018/2021 et Projets pédagogiques

A. Le Projet d'école 2018/2021

Les axes :

Assurer un parcours de réussite pour chaque élève

☒ Améliorer la compréhension de l'écrit littéraire.

☒ Améliorer la compréhension des écrits fonctionnels.

Actions

- Mettre en œuvre un « cahier » collectif de vocabulaire sur toute la scolarité.
- Participer au « Printemps des poètes » ou autres « semaines dédiées »
- Effectuer des échanges épistolaires ou numériques
- Constituer des « fleurs de langue »

Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

☒ Harmoniser les programmations et les outils de travail par cycle..

Actions

- Elaborer des progressions communes.

Transmettre des outils de classe en classe

Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

☒☒ Favoriser l'ouverture culturelle des élèves

☒☒ Favoriser l'éducation à la citoyenneté..

Actions

- Mettre en place un cahier mémoire , un cahier « Musée », un mur « Musée »
- Visiter des musées, des expositions, assister à des séances de cinéma, de théâtre, de contes...
- Elaborer des projets artistiques et culturels avec différents partenaires.
- Réaliser des expositions, « alimenter » le blog de l'école.
- Terminer l'aménagement du « Square souvenir 1914-18 »

B. Les projets Pédagogiques

- ⇒ **Classe de TPS/PS/MS** : Projet d'accueil dès 2 ans qui est très lourd. Remerciement à l'APE pour son aide financière. Projet artistique, support de la grotte de Chauvet, découverte de l'allemand...
- ⇒ **Classe de PS/MS** : Mise en place des élèves dans la classe. Visite de la médiathèque.
- ⇒ **Classe de GS/CP** : Retrouver un cadre permettant à tous les élèves de se mettre au travail. Evaluation nationale faite en septembre, une autre suivra en janvier 2020. Intervention de Mme Robert pour travailler en décloisonnement, en groupe. Sortie à Château Chalon (visite de l'école d'autrefois, conte musical « [Halb ! l'autre moitié](#) » à Commenailles. A partir de février 2020, début d'un cycle natation où il faudra la présence de parents agréés (dernière séance d'agrément le 2 décembre à Aquarel à Lons-Le-Saunier). L'agrément est valable 5 ans. Voici en lien [le descriptif du test de vérifications des compétences](#).
- ⇒ **Classe de CP/CE1** :
 - Visite de l'école d'Autrefois à Château-Chalon le 8 octobre 2019 : travail sur les générations, les différences entre école d'autrefois et celle d'aujourd'hui
 - Spectacle « Halb, l'autre moitié » à Commenailles lundi 14 octobre, financé par la Communauté de Communes (et transport par l'APE) : travail sur les instruments de musique, les styles...
 - inscription au [Grand Prix des Incorruptibles](#) (financé par l'APE) : prix littéraire délivré par les élèves à un auteur de littérature de jeunesse.
 - Evaluations nationales CP/CE1 : les résultats ont été transmis aux familles. Un second temps d'évaluation pour les élèves de CP aura lieu en janvier.A venir : piscine du 11 février au 14 avril 2020.
- ⇒ **Classe de CE2/CM1** : 18 filles et 6 garçons, les 2 classes travaillent en décloisonnement en Hist Géo, anglais et allemand avec M Becheras. Résolution de problèmes en ateliers avec Mme Robert. Animation nature avec CPIE. Sorties à Commenailles et à la médiathèque. Lecture en autonomie, 15 min par jour. Inscription au grand prix des incorruptibles avec 6 livres répartis sur l'année. Projet (à confirmer) d'une correspondance avec une classe de Lyon (Ville et campagne).
- ⇒ **Classe CM1/CM2** : Inscription au grand prix des incorruptibles, initiation à l'encodage par des logiciels de programmation. Participation à la Scène du Jura en mars 2020 sur Dole, CPIE, médiathèque et aux printemps des poètes. Sortie ski prévue le 10/01/20.

VII. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

VIII. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2018/2019

⇒ **Coopérative scolaire (mandataire : M. Becheras à la rentrée 2018)**

Bilan financier 2018/2019 (Cf. Annexe 3)

Charges : 6 757.32 €

Produits : 7 913.80€

Bénéfices : 1 156.48€

Solde en compte : 3421.30€

Projets réalisés en 2018/19 : vente de torchons (avec « Initiatives », vente de chocolats à Pâques, vente des photos de classe,

Projets à venir : Vente de calendriers en novembre 2019

IX. Services Périscolaires

Le service de restauration accueille environ 90 élèves par jour (15 de plus par rapport à l'année dernière) et propose 2 services. 7 personnes travaillent au lieu de 5 l'année dernière.

La garderie est à la recherche de jeux de construction, de société ... vos dons sont les bienvenus !

M. Jacquot, Président du SIVOS souligne le comportement difficile d'élèves (attitudes, politesse...) ; le SIVOS a employé deux personnes supplémentaires pour les services, et l'équipe périscolaire adapte son organisation pour encore mieux répondre aux besoins des élèves.

X. Association de Parents d'élèves « Les petites pommes »

L'APE comprend un nouveau bureau. Elle n'a pas pu tenir de stand cette année à la fête de la pomme par rapport à des problèmes d'organisation mais sera présente l'année prochaine. Une vente de plantes a eu lieu, un stand sera tenu au marché de Noël de Sellières.

XI. Questions et informations diverses

- Renouvellement des ordinateurs : possibilité d'envisager de prétendre à l'ENR (Ecole Numérique Rurale) ou APE ?
- Budget 2020 : envisager une ligne budgétaire pour l'achat d'équipement pour la classe maternelle dans le cadre du projet d'accueil des TPS mis en œuvre à la rentrée 2019.
- Demande pour l'achat d'une TV + lecteur DVD, ainsi que jeux de cour
- Tracés de jeux de cour : un projet a été évoqué les années précédentes, et serait à concrétiser (cour maternelle)

Annexe 1 : PDMQDC (Dispositif « Plus De Maitres Que De Classes ») :

« [...] Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître *supplémentaire*. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.

Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie. Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves.»

[...]Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.

Diverses formes d'interventions pédagogiques peuvent être choisies dont la co-intervention dans la classe avec le maître titulaire ou la prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins. L'organisation d' une école avec « plus de maîtres que de classes » peut également favoriser la mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipes qui diffèrent de l'organisation en classes, en cohérence avec l'esprit des cycles, et en veillant à assurer aux élèves un cadre d'apprentissage solide et sécurisant.

Il appartient pleinement aux équipes de définir la cohérence des interventions pour garantir l'efficacité du dispositif et des modalités choisies.[...]

*BO n°3 du 15 janvier 2019,
circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012*

Annexe 2 : Le RASED (Réseau D'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Ecoles du secteur :

Qui peut en bénéficier ?

Tout enfant scolarisé à l'école maternelle
ou à l'école élémentaire.

Qui peut contacter le réseau ?

- L'enseignant
- La famille
- L'enfant

Pourquoi ?

Pour prévenir et/ou remédier aux
difficultés :

- scolaires
- de communication et/ou de langage
- de comportement

Comment contacter le réseau ?

- par l'intermédiaire de l'enseignant
- par téléphone (répondeur en cas d'absence)
- par courrier
- par mail

Secteur Poligny :

Poligny

Le Fied

Passenans/Saint Lothain

Sellières

Secteur Arbois :

Arbois

Aumont/Montholier

Colonne

Grozon

Vadans/La Ferté

RASED

Poligny-Arbois



Antenne Poligny :

Ecole Jacques Brel 39800 Poligny

☎ : 06.49.27.64.51

Mail : rased.brel.poligny@ac-besancon.fr

Antenne Arbois :

Ecole Morel 39600 Arbois

☎ : 03.84.37.40.49

Mail : rased.arbois@ac-besancon.fr



Circonscription Lons nord

Education nationale

Les psychologues des RASED et les enseignants spécialisés dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Psychologue scolaire

Mme Esther FELLS

Le psychologue scolaire réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques et psychométriques nécessaires à l'analyse d'une situation lorsqu'un enfant exprime une difficulté (d'apprentissage, de comportement, mal-être...).

Il contribue au choix des formes d'aides adaptées (au sein de l'école, suivi extérieur, orientation).

Le psychologue peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi.

Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents afin d'amorcer une co-réflexion autour de l'enfant.

Aide spécialisée à dominante rééducative

Cette aide concerne les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Mme Christiane BENTOGGIO

Enseignante spécialisée, elle intervient dans la classe et hors la classe en individuel ou en groupe.

Cette aide permet à l'enfant de dire par ses écrits, ses dessins, ses jeux, sa parole, ses difficultés à vivre l'école, à communiquer, dans le but de profiter pleinement des apprentissages scolaires.

Aide spécialisée à dominante pédagogique

Cette aide concerne les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Mme Miguëlle AMORIN

Mme Chantal SUNER

Enseignantes spécialisées, elles interviennent dans la classe et hors la classe avec un petit groupe d'élèves.

Cette aide vise à réduire à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves

Elle a pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

Annexe 3 : Bilan financier de la coopérative scolaire 2018/2019



OCCE du Jura Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2018 - 2019



Coopérative Scolaire de l'École Primaire Publique, à SELLIÈRES
(039-SEL509)

Compte : Crédit mutuel 00021701001 - Bletterans (mutualisé) ; ouvert le 01/07/2017

Manche : Sébastien BECHERAS. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2018 au 31.08.2019						
CHARGES			PRODUITS			
6070 0008	Achats de produits pour cession	3 420,37	7070 0008	Ventes de produits pour cession	5 422,80	
6168 1008	Assurances versées	0,00	7080 0008	Produits des activités éducatives	0,00	
6181 0008	Charges des activités éducatives	1 941,00	7410 0008	Subventions de l'État et des collectivités (3)	1 000,00	
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 39	517,20	7420 0008	Subventions d'associations	400,00	
6500 0008	Autres charges courantes	318,75	7500 0008	Autres produits courants	0,00	
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00	7560 0008	Participations volontaires des familles	1 091,00	
6800 0008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	560,00	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00	
			7700 0008	Produits exceptionnels	0,00	
Total des charges (A) :		6 757,32	Total des produits (B) :		7 913,80	
Résultat de l'année 2018 - 2019 (B-A) (+/-) : 1 156,48						
Bilan simplifié au 31 Août 2019						
ACTIF			PASSIF			
Solides des comptes au 31/08/2019						
512	Banque(1)	3 421,30	110	Report à nouveau au 1.09.2018 :	2 265,05	
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Egal à l'actif - passif au 31.08.2018			
530	Caisse en espèces (2)	0,23	Résultat de l'année 2019 :			
5..	Autre compte	0,00	1 156,48			
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			
			0,00			
Total de l'actif :		3 421,53	Total du passif :		3 421,53	
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00			Le bilan simplifié est équilibré.			
(1) Compte bancaire 512 :				(2) Arrêté de caisse au 31 août 2019 :		
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :				La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :		
Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 421,30						
n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants	Billets:	Nombre	Somme
				200,00	0	0,00
				100,00	0	0,00
				50,00	0	0,00
				20,00	0	0,00
				10,00	0	0,00
				5,00	0	0,00
				Pièces:		
				2,00	0	0,00
				1,00	0	0,00
				0,50	0	0,00
				0,20	0	0,00
				0,10	2	0,20
				0,05	0	0,00
				0,02	1	0,02
				0,01	1	0,01
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 3 421,30				Solde indiqué dans le bilan (case 530) :		0,23
Le rapprochement bancaire est bon.				L'arrêté de caisse est bon.		